



Volume 17, numéro 8
SEPTEMBRE 2012

Sommaire :

- Yamachiche devient Village-relais

Dans ce numéro :

Avis public concernant le rôle d'évaluation	2
Avis public - Dérogation mineure	2
Réclamations - Ministère de la sécurité publique	2
Abris temporaires	3
Enveloppe « Petits projets »	3
Exerciseurs disponibles à Yamachiche	3
Soirée remise des prix « Maisons fleuries 2012 »	3
Les Rafales d'Yamachiche	3
MTQ - Avis de travaux	4
Un écocentre mobile à St-Barnabé	4
Avis public - Code d'éthique des employés	4
Travaux de pavage Route du Pays Brûlé	4

366, rue Sainte-Anne
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
☎ 819-296-3795
✉ hoteldeville@yamachiche.ca

Bulletin municipal

Yamachiche devient VILLAGE-RELAIS !



Le député de Maskinongé, M. Jean-Paul Diamond a été heureux de confirmer que le Ministère des Transports du Québec décerne l'appellation de « Village-relais » à la municipalité d'Yamachiche pour une période de cinq ans.

L'implantation de villages-relais s'inscrit dans la foulée des efforts gouvernementaux de modernisation du réseau des haltes routières. Elle vise à reconnaître une quarantaine de municipalités situées sur des routes du réseau stratégique du ministère des Transports du Québec ou reconnues par le Programme des routes et circuits touristiques de Tourisme Québec.

Après avoir pris connaissance de la charte de qualité du Programme de reconnaissance des villages-relais, les commerçants suivants se sont engagés à fournir les services de base aux visiteurs qui se présenteront dans notre village-relais :

- Restaurant A&W
- La Maison Ferron, bed & breakfast
- Restaurant Casse-croûte Archie
- Dépanneur VIC inc.
- Halte 174
- Dépanneur Clair de Lune / Garage Laurent Maillette
- Complexe La Porte de la Mauricie
- Garage Marcel Gauthier
- Restaurant La Crémère
- Garage et remorquage André Gélinas
- Restaurant Thaï Express
- Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie
- Motel La Bonne Étoile
- Banque Nationale du Canada

Cette accréditation assure la municipalité d'Yamachiche à un renouveau dans le développement de son économie.

Dans la prochaine année, nous développerons ce concept en partenariat avec les citoyens.

Un dossier porteur pour l'avenir ...



Collectes des rebuts

Octobre

Récupération

Les mardis

2 octobre 2012

16 octobre 2012

30 octobre 2012

Rebuts

Ménagers

Les mercredis

3 octobre 2012

10 octobre 2012

17 octobre 2012

24 octobre 2012

31 octobre 2012



AVIS public concernant le rôle d'évaluation

Concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité d'Yamachiche, avis est par les présentes donné, conformément à l'article 73 de la L.F.M., que le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'Yamachiche sera en vigueur le 1^{er} janvier 2013 pour l'exercice financier 2013-2014-2015. Il a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2012. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée AVANT LE 1ER MAI 2013;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Maskinongé
651, boulevard St-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1
(819) 228-9461, postes 2046 ou 2047

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 120-97 de la MRC de Maskinongé et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Yamachiche, ce treize septembre deux mil douze (13/09/2012).

Linda Lafrenière

Directrice générale / secrétaire-trésorière

AVIS public - dérogation mineure

Lors de l'assemblée publique du lundi 15 octobre 2012, le conseil municipal entend statuer sur la demande de dérogation mineure de la résidence du 555 chemin Canton Sud à Yamachiche.

EFFET DE LA DEMANDE

La distance de la ligne latérale du bâtiment accessoire attaché à être construit serait de 1.0 mètre au lieu de 2.0 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre à 19h55 lors de l'assemblée publique du conseil municipal, le lundi 15 octobre 2012.

RÉCLAMATION - Sécurité publique Pluies diluviennes du 11 août 2012

Pour faire suite à l'article paru dans l'Écho de Maskinongé à l'effet que le Ministère de la sécurité publique a émis un décret en regard du programme d'aide financière aux sinistrés suite aux pluies diluviennes du 11 août dernier, vous pouvez faire une demande d'aide financière au Ministère de la sécurité publique uniquement si les dommages subis **ne sont pas assurables** par les compagnies d'assurances. La procédure est la suivante :

- Appeler au 1-888-643-2433;
- Expliquer la situation et répondre aux questions de l'agent du ministère;
- Si l'agent du ministère estime que votre situation est possiblement admissible, le ministère de la sécurité publique enverra le formulaire par la poste; OU
- Le citoyen remplira le formulaire en ligne à www.securetepublique.gouv.qc.ca
- La décision de l'admissibilité sera rendue suite à l'évaluation des dommages subis.

ABRIS temporaires

Les abris temporaires ne doivent être installés qu'à compter du 15 octobre 2012 jusqu'au 30 avril de chaque année.



ENVELOPPE petits projets !

PACTE RURAL
2007-2014

Enveloppe petits projets
Appel de projets

Coût maximum des projets : 5 000 \$

Subvention maximum de 80 % du coût de projet ou un maximum de 4 000 \$ par projet.

Les projets doivent rencontrer les champs prioritaires d'intervention du Pacte rural de la MRC de Maskinongé :

- Maintenir et intégrer les jeunes, les aînés et les familles;
- Promouvoir les richesses naturelles, culturelles, physiques et humaines du territoire;
- Maintenir et améliorer les services de proximité
- Améliorer le milieu de vie et la qualité de vie
- Contribuer au développement de l'économie locale

Formulaire de demande d'aide financière disponible au Centre local de développement (CLD) de la MRC de Maskinongé, Nancy Godin au 819-228-2744 poste 3909 et en ligne sur le www.mrc-maskinonge.qc.ca.

EXERCISEURS disponibles à Yamachiche !

La municipalité d'Yamachiche, le Service des loisirs et l'aide financière de 13 000 \$ du Pacte Rural, a permis l'installation de cinq (5) exerciseurs au Parc Achille-Trahan.

Ce projet innovateur permettra aux citoyens de faire de l'exercice tout en profitant du plein air, et ce, dans un décor enchanteur situé au cœur d'Yamachiche.

Les objectifs du projet sont de créer de saines habitudes de vie, assurer une qualité de vie en loisirs, assurer le bien-être des citoyens, avoir une population active et en santé.

Venez vous mettre en forme à l'heure qui vous convient et profitez pleinement de cette activité gratuitement !



Soirée remise des prix : MAISON FLEURIE 2012

Le comité d'embellissement d'Yamachiche invite toute la population à la soirée de remise des prix 2012 :

Date : Samedi 22 septembre 2012

Endroit : Sous-sol de l'église d'Yamachiche

Heure : 20 h 00

- Remise des prix pour les gagnants du concours de dessins (2 prix par classe);
- Remise des prix pour les gagnants Maisons fleuries pour chacune des catégories;
- Prix de présence et un goûter sera servi à la fin de la soirée.

Bienvenue à tous !

Félicitations aux RAFALES d'Yamachiche !

U9M (entraîneur Steeve Lampron) : L'équipe est championne de la saison 2012 et ils ont gagné la médaille d'or lors des séries des 8 et 9 septembre.

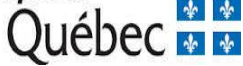
U14F (entraîneurs Marie-Mai Gélinas, Jérémy Sylvestre et Francis-Paul Gélinas) : L'équipe a remporté la médaille d'argent en finale lors des séries des 8 et 9 septembre.

U16M (entraîneur Daniel Rocheleau) : L'équipe a gagné la médaille d'or lors des séries des 8 et 9 septembre.

SeniorM (entraîneur Pierre Bellemare) : L'équipe a obtenu la médaille d'argent lors des séries des 8 et 9 septembre.



Transports



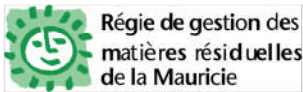
MTQ - AVIS de travaux

Reconstruction du pont enjambant la rivière Yamachiche sur la route 138, à proximité de l'intersection du chemin Desaulniers

Trois-Rivières - Le ministère des Transports avise la population qu'il se voit dans l'obligation de prolonger les travaux de reconstruction du pont enjambant la rivière Yamachiche, sur la route 138.

Ce délai est attribuable aux mauvaises conditions du sol, qui présente une faible capacité portante. Il a ainsi été nécessaire d'apporter des ajustements à la conception.

Le Ministère est conscient des impacts sur les usagers et demeure à pied d'œuvre pour finaliser le chantier dans les meilleurs délais, à la fin octobre 2012



UN ÉCOCENTRE mobile à St-Barnabé

La Régie tiendra un écocentre mobile le 29 septembre prochain de 10h00 à 16h00 dans le stationnement de l'hôtel de ville à Saint-Barnabé.

Matières acceptées à l'écocentre mobile : Bois (branches, bois de démolition et construction), résidus verts (gazon, feuilles, résidus de jardin), métaux, pneus de route, électroménagers hors d'usage, ordinateurs et matériel électronique, bardeaux d'asphalte, béton, briques, résidus domestiques dangereux.

Des frais de 10 \$ par chargement peuvent être appliqués pour certaines catégories de matières.

AVIS PUBLIC Code d'éthique des employés

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, le conseil municipal a l'obligation d'adopter par règlement un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

Lors de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2012, le conseil municipal d'Yamachiche a adopté, par résolution, le projet de règlement # 386 intitulé «**Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Yamachiche**» en vue d'assurer l'adhésion explicite des employés d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité d'Yamachiche;

Des assemblées de consultation sont prévues pour les employés afin de permettre d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les employés qui désirent s'exprimer.

Donné à Yamachiche, ce lundi 17 septembre 2012.

Linda Lafrenière
Directrice générale / secrétaire-trésorière

TRAVAUX DE PAVAGE Route du Pays Brûlé

La ville de Louiseville et au nom de la municipalité d'Yamachiche a publié un avis d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour les travaux de pavage de la route du Pays Brûlé. L'ouverture des soumissions est prévue le 25 septembre 2012 à 11 h 00.

Si tout est conforme, les travaux devront être complétés au plus tard le 30 novembre 2012.